

Gîte en Lomagne Gersoise

# maison bardé

Les cent ciels

**Lieu-dit BARDE**

**82120 MARSAC**

## **CLIENT**

**NOM / NAME :**

Prénom / First name :

Adresse / Address :

Ville / Town :

Pays / Country :

Téléphone / Phone number :

E-mail :

Date d'arrivée / Date of arrival (à partir de 16 H / from 4 pm) :

Date de départ / Date of departure (à 10 H / 10 H am) :

**Acompte de 30 % versé à la réservation. Les linges de lit et serviettes sont fournies.**

**La réservation sera effective après versement d'un acompte de 30 % du montant de la location et réception du présent contrat signé et complété au moins 15 jours avant la date d'arrivée. En cas d'annulation cet acompte ne sera pas remboursé. Le solde sera versé à votre arrivée. En cas d'interruption de votre séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.**

**The reservation will be effective after payment of a deposit of 30 % of the rental amount and receipt of this signed and completed contract 15 days before the arrival date. In case of cancellation, this deposit will not be refunded. The balance will be paid upon your arrival. In the event of interruption of your stay, no refund will be made.**

DATE

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation et accepte

I have read and accept the booking condition and enclose

Le propriétaire

Le client

# **CONTRAT DE RESERVATION**

## **CONDITIONS GENERALES**

**ART 1 – DUREE DU SEJOUR :** le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

**ART 2 – CONCLUSION DU CONTRAT :** la réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour et un exemplaire signé du contrat au moins 15 jours avant la date d'arrivée. Un deuxième exemplaire est à conserver par le client. Le contrat conclu entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord signé du propriétaire. Toute infraction serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du séjour aux torts du client, le montant du séjour restant acquis au propriétaire.

**ART 3 – ANNULATION PAR LE CLIENT :** toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire.

► **Annulation avant l'arrivée dans les lieux :** l'acompte reste acquis au propriétaire. Ce dernier pourra demander le solde du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux. Si le client ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date prévue d'arrivée, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du séjour.

► **Si le séjour est écourté, le prix du séjour reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.**

**ART 4 – ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE :** le propriétaire reverse au client l'intégralité des sommes versées, ainsi qu'une indemnité égale à celle que le client aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait.

**ART 5 – ARRIVEE :** le client doit se présenter le jour précisé et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, il doit prévenir le propriétaire.

**ART 6 – REGLEMENT DU SOLDE :** le solde du prix de séjour est versé à l'entrée dans les lieux.

**ART 7 – ETAT DES LIEUX :** un inventaire est établi en commun et signé par le client et le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ du gîte. L'état de propreté du gîte devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage du gîte est à la charge du client durant le séjour et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionné dans la fiche descriptive.

**ART 8 – CAUTION :** à l'arrivée du client, une caution sera demandée par le propriétaire et restituée après l'état des lieux de sortie si aucune dégradation n'est constatée.

**ART 9 – UTILISATION DES LIEUX :** le client devra assurer le caractère paisible du gîte et en faire usage conformément à la destination des lieux.

**ART 10 - CAPACITE :** le présent contrat est établi pour une capacité maximum de deux (2) personnes.

**ART 11 – ANIMAUX :** les animaux ne sont pas acceptés dans le gîte.

**ART 12 – ASSURANCES :** le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

**ART 13 – PAIEMENT DES CHARGES :** en fin de séjour, le client doit acquitter auprès du propriétaire des charges non incluses dans le prix du séjour.